

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 175

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Nilor, M. Orphelin et Mme Tuffnell

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	-1 500 000 000	0	-1 500 000 000	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	0	0	0
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	0	0	0	0
Garantie Jeunes (<i>ligne nouvelle</i>)	+1 500 000 000	0	+1 500 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allonger la durée maximale de l'accompagnement de la garantie à 2 ans pour tenir compte des effets durables de la crise sur le marché du travail et du risque de retour au chômage et à l'absence de ressources pour les jeunes à l'issue de leur parcours.

Cet amendement propose une solution immédiate pour limiter les jeunes durement touchés par la crise. La Fédération des acteurs de la solidarité estime à 1,5 milliard d'euros le montant de la mise en place de cette mesure.

Cet amendement minore de 1,5 milliard d'euros le programme « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action "soutenir les entreprises éligibles au fonds de solidarité" et majore de 1,5 milliard d'euros le nouveau programme « garantie jeunes » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.